

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Patri et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitis hujus apostolicae cathedrae doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X.  
*Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adharere quo ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

# LA LIBERTÉ

P. A.

Journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS : 3 mois. 6 mois. Un an. BUREAUX : Grand'Rue, 18, à Fribourg. Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

## Bulletin politique

Nos dépêches ont indiqué la composition du ministère Salisbury. Il y a quelques remarques à faire sur certains des ministres choisis par le chef du parti tory.

D'abord, lord Salisbury ne s'est attribué aucun des grands portefeuilles, apparemment parce qu'il veut se vouer tout entier à la direction générale de la politique, et il faut bien reconnaître que la tâche qu'il a assumée n'est pas des plus faciles.

Le Foreign-Office a été attribué à lord Idlesleigh, plus connu sous le nom de sir Stafford Northcote, qu'il portait à la Chambre des Communes, où il a été assez longtemps le leader du parti tory. L'ambitieux Churchill s'est débarrassé l'an dernier de ce rival, en le faisant passer à la Chambre des lords, et cette fois encore, il se débarrasse d'un autre rival, sir Hicks-Beach, en le reléguant dans le ministère purement administratif du secrétariat pour l'Irlande. C'est lord Randolph Churchill qui sera désormais le leader du cabinet, dans la Chambre des Communes. Nous ne tarderons pas à voir grandir rapidement cette encombrante et peu scrupuleuse personnalité. Après cela, nous ne garantissons pas que lord Salisbury puisse marcher longtemps, ayant dans ses bagages ce rival militant.

Les choix semblent assez malheureux en ce qui concerne l'Irlande. Le secrétaire pour l'Irlande est sir Hicks-Beach qui avait proposé, l'an dernier, de prononcer la dissolution des associations nationalistes organisées par l'influence de Parnell. Lord Ashbourne, chancelier d'Irlande, et le marquis de Londonderry, vice-roi d'Irlande, sont connus pour leurs sympathies en faveur de la cause orangiste.

Il reste à faire encore quelques choix d'importance secondaire; mais l'on sait déjà que le ministère sera pris tout entier dans le parti tory. Il aura, du moins à ses débuts et sous certaines conditions, l'appui du groupe de lord Hartington; par contre, le groupe Chamberlain paraît d'ores et déjà rejeté en dehors de la majorité ministérielle; celle-ci se trouve du coup diminuée d'une trentaine de voix.

La journée du 30 juillet s'est passée sans désordre à Amsterdam, où l'on redoutait une manifestation socialiste à l'occasion de l'enterrement des révoltés tués derrière les barricades dans les soirées de dimanche et de lundi. La répression a été sévère, et l'attitude de la troupe résolue, ce qui a donné à réfléchir aux émeutiers.

## Nouvelles fédérales

**Mariahilf.** — Au sujet des exigences vieilles catholiques, le *Waterland* publie la déclaration suivante :

« Les catholiques ne refuseront jamais de prêter la main à un traité de paix loyal, en vue de permettre l'accomplissement des grands devoirs sociaux et économiques qui s'imposent à la patrie. Le catholique peut tout sacrifier pour les besoins de la paix, tout... excepté ses croyances catholiques. Et c'est là que se trouve le nœud de la solution de la question Mariahilf. »

D'après la croyance catholique, un sanc-

taire catholique-romain où l'on a introduit le culte vieux-catholique, est profané en vertu du caractère sacrilège de ce culte. Or, vouloir exiger du gouvernement catholique de Lucerne qu'il livre les clefs de l'église de Mariahilf pour la faire profaner, ce serait formuler une prétention indigne et déraisonnable. En y cédant, on ferait preuve d'une totale indifférence religieuse. Sur ce terrain dès lors, terrain éminemment principal, les catholiques ne sauraient transiger. »

**Les délibérations d'Andermatt.** — On nous écrit d'Andermatt sous date du 29 juillet :

La poursuite par voie de faillite a été traitée par la commission sans soulever de grandes discussions. La poursuite par voie rapide pour les effets de change ainsi que le sequestre sont adoptés avec de légères modifications.

Le privilège en faveur des contributions publiques est retranché définitivement, mais elles sont assimilées à un jugement exécutoire. La faillite et sa procédure n'ont soulevé de discussion sérieuse qu'à l'art. 226 relatif aux classes de collocation.

Quelques adjonctions ont été faites à la première classe; le privilège des médecins et des pharmaciens a été éliminé. Les amendements de M. Schaller concernant les contributions ou assurances publiques et les biens de femme sont écartés.

En général le projet du Conseil fédéral sera adopté pour le livre 3<sup>me</sup> sans modifications essentielles et la commission se réunira dans le courant de l'automne pour rédaction définitive de ses propositions.

**Rassemblement de troupes.** — Les troupes de la 1<sup>re</sup> division d'armée appartenant aux cantons du Valais, de Genève et de Vaud entreront successivement au service fédéral dès le 31 août prochain pour prendre part à un cours préparatoire d'abord, puis à des manœuvres de régiment, de brigades et enfin de division.

Les cours préparatoires auront lieu du 31 août au 7 septembre. Les manœuvres de régiment, de brigades, ainsi que la concentration des troupes, auront lieu du 8 au 12 septembre. Les manœuvres de la 1<sup>re</sup> division auront lieu du 13 au 15 septembre. L'inspection des troupes aura lieu le 16 septembre. Enfin, le licenciement commencera le 17 septembre.

Les manœuvres d'ensemble auront lieu sur les terrains compris entre Yverdon, Moudon, Fribourg, Avenches. Les troupes de la 1<sup>re</sup> division, prélevées sur les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Genève, représenteront le corps ennemi.

Le Département militaire vaudois, dans le but d'éviter autant que possible des dommages aux propriétés, fait appel aux populations intéressées pour les prier de bien vouloir accélérer la rentrée des récoltes. Il s'adresse également au patriotisme des localités vaudoises appelées à loger des troupes pour leur demander de réserver bon accueil aux confédérés ainsi qu'aux corps de troupes du canton.

**Genève et le Simplon.** — D'après une dépêche de Genève au *Petit Marseille*, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée est ré-

solue, au cas du percement du Simplon, à percer le col de la Faucille, afin d'être possesseur de la plus courte ligne entre Paris et Milan, par la Faucille, Genève, Evian et le Valais. (?)

**Hôtes illustres.** — S. A. le prince de Joinville, sa femme et leur fils le duc de Penthièvre sont arrivés dimanche 25 courant à Martigny (Valais). Ils ont visité le Grand-St-Bernard et sont revenus encore le lendemain loger au Grand-Hôtel du Mont-Blanc.

Le prince et sa famille sont partis de là pour Genève.

## Nouvelles des cantons

**Un démenti.** — M. Rambert, avocat à Lausanne, déclare dans les *Basler Nachrichten* qu'il n'est pas l'auteur de l'article paru dans la *Grenzpost* sur les élections de l'assemblée des actionnaires de la S.-O.-S. En sa qualité de membre du conseil d'administration de cette Compagnie, il ne se serait pas cru permis d'écrire sous cette forme.

M. Rambert fait savoir à ce propos qu'aucune proposition n'a été déposée au sein du Conseil pour l'annulation de ces élections, et qu'on n'a point tenté de démarches dans ce sens auprès du Conseil fédéral.

**Vingt-cinquième anniversaire.** —

La Société Murithienne des sciences naturelles du Valais a eu, le 20 juillet dernier, la réunion annoncée au Grand-St-Bernard. Elle célébrait, comme on sait, ses noces d'argent. De nombreux membres et amis se sont rendus à l'appel du Comité. Les travaux qui ont été présentés ont une réelle valeur.

Le grand salon du couvent avait été mis gracieusement à la disposition de l'assemblée; et on y remarquait le beau portrait de M. le chanoine Murith, fondateur de la Société. Il était enguirlandé de magnifiques bouquets formés par les plantes les plus rares du Saint-Bernard.

M. Wolf présidait la réunion. Il a parlé avec émotion des membres de la Société qui ont quitté cette terre pour la patrie céleste, et il a donné un aperçu intéressant des travaux de l'Association pendant les vingt-cinq années écoulées. Son éloquent discours se terminait par ces paroles touchantes :

Il me semble, Messieurs, que les mânes de Murith, nous apparaissent en ce moment, ou plutôt qu'il vient lui-même présider notre réunion, sous le toit de sa famille adoptive; c'est bien Murith qui nous convie ici à partager ses lauriers, qui nous appelle ici à sa gloire, qui nous lie étroitement par les intérêts de la Société et qui nous enlance par les aimables guirlandes composées de fleurs qui parent le sol de notre chère patrie.

Divers mémoires ont été présentés ensuite par d'éminents naturalistes.

Puis après la reddition des comptes par le caissier et la réception de 12 nouveaux membres, M. le président nous donne lecture d'une lettre de M. le chanoine Tissières, à M. le pharmacien Taramarcz concernant l'intention d'établir en 1861 la Société Murithienne, lettre qui sera conservée dans nos archives.

La séance levée à midi est suivie d'un banquet de 40 couverts. La cordialité la plus franche, la plus expansive, l'animation la plus joyeuse, ont présidé à cette partie de la fête.

M. le président Wolf porte un toast au couvent du Grand-St-Bernard qui s'est toujours distingué par sa charité connue du monde entier et la science de ses éminents religieux.

M. le rév. prieur Carruzzo répond. Tenant son auditoire sous le charme de sa parole, il remercie la Société d'avoir choisi le Grand-St-Bernard pour célébrer ses noces d'argent, et l'assure de l'affection et de la reconnaissance du couvent.

Au milieu de la gaieté générale arrive de Martigny un télégramme de M. le prévôt du Grand-St-Bernard, ainsi conçu : « Heureux résultat et bienveillant souvenir de la séance; événement pour l'hospice. »

Un second télégramme signé Chastonay, Seiler, D' Courten : « Recevez félicitations et vœux de prospérité. Vive Société scientifique valaisane, protectrice des stations botaniques alpines » fait la joie de la Société, ainsi que le premier.

M. Buffon, professeur à Villeneuve, boit à la santé des Religieux du Grand-St-Bernard, qui se sont toujours dévoués à l'étude et à ceux qui s'y livrent en se distinguant dans les sciences naturelles et surtout de la botanique.

M. Favre, vice-président, exprime la joie et le bonheur de voir toujours nombreux les membres de la Suisse romande venant des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel. Sans eux notre Société serait morte il y a 20 ans.

M. Favrat, en déclamant son histoire de *Gaillaume Té*, en patois du Jorat, a tenu l'assemblée sous le charme d'une fascination magique. Des bravos répétés ont accueilli ce remarquable morceau.

M. le Dr Beck, après avoir rappelé les travaux des devanciers, porte nos pensées vers l'avenir, où la récompense sera en proportion du mérite et des connaissances humaines. Il invite ensuite les membres de la Société, avec la permission du Rév. Prieur, à venir célébrer au Grand-Saint-Bernard, dans 25 ans, les noces d'or de la Murithienne.

La vallée d'Anniviers a été désignée pour la prochaine réunion.

**Les frimas en juillet.** — Le 27 juillet restera une journée mémorable pour les populations des montagnes de la Suisse centrale et des Grisons. Dans la nuit, un vent violent chassait de gros nuages, qui, dans la journée, déversèrent sur le pays une couche de neige s'étendant jusqu'aux environs de Göschenen. Toutes les montagnes en étaient chargées, le froid était celui de janvier, le thermomètre était descendu d'une vingtaine de degrés. Dans les Grisons, comme nous l'avons raconté avant-hier, même phénomène extraordinaire. Les Alpes ont été brusquement enveloppées par la tourmente. La neige couvrait le sol et des milliers de touristes et d'hôtes des pensions étaient bloqués sur place. La température n'a pas tardé à reprendre son élévation normale, mais le bétail a souffert; les champs d'orge, seigle, froment, avoine qu'on ne moissonne sur les hauteurs qu'en août, ont été écrasés par les neiges.

## Dépêches télégraphiques

MADRID, 30 juillet.

Les Cortès sont prorogées en octobre.

PARIS, 30 juillet.

Le général Boulanger partira à la fin de la semaine pour aller visiter la frontière italienne, dans un but purement technique, car les relations de la France et de l'Italie sont excellentes.

[AMSTERDAM, 30 juillet.

L'enterrement des victimes de l'émeute a attiré une grande foule, mais il n'y a eu aucun désordre; un court discours a seulement été prononcé sur la tombe d'un socialiste.

PARIS, 30 juillet.

La France militaire, parlant de la fête qui a eu lieu à l'arsenal de Spandau, à l'occasion de la fabrication du cent-millième fusil allemand transformé, dit que la France n'est pas en retard sur ses voisins. Actuelle-

ment 130 mille fusils Gras transformés ont été reçus par la Commission d'expérience.

L'aéronaute Lhoste, monté sur son ballon muni de voiles et d'une hélice, est parti de Cherbourg à minuit. Il est arrivé heureusement ce matin en Angleterre. L'expérience a parfaitement réussi.

Le *Temps* dit que le prince impérial d'Allemagne, assistant aux manœuvres de Kunersdorf (Silésie), s'est fait hier avec une allumette deux légères blessures à la paume de la main droite.

BERNE, 30 juillet.

M. le conseiller fédéral Welti est parti hier soir à 6 h. 18 pour les bains de Bornio. La fanfare genevoise (80 hommes), dont le directeur est M. Bergalone, donnera dimanche un concert au Schänzli.

Aujourd'hui a lieu l'assentement des préfets nommés par le Grand Conseil.

Dans la prochaine session du Grand Conseil (23 août), cette autorité aura comme principaux tractanda le second débat de la loi sur la pension des instituteurs et la subvention pour la ligne du Brünig.

## Dernières dépêches

Amsterdam, 31 juillet.

Le calme est complètement rétabli à Amsterdam. Toutefois le meeting socialiste annoncé pour demain est interdit.

Londres, 31 juillet.

On assure que les premières dépêches d'Amérique ont exagéré la situation au Labrador. Personne n'est mort de faim à Terre-neuve. (Et dans le reste de la presqu'île ?)

Londres, 31 juillet.

Le *Times* espère que M. Gladstone aura maintenant reconnu que toute tentative d'obstruction ne ferait que nuire à son parti.

Rome, 31 juillet.

Le roi de Portugal a ratifié le nouveau Concordat avec le Saint-Siège concernant le Patronat des Indes. Sa Sainteté le ratifiera sous peu.

Berne, 31 juillet.

Le Département fédéral des chemins de fer d'une part et les Compagnies du N.-O.-B., de la S.-C.-B. et de la S.-O.-S. de l'autre, sont (comme vous l'avez donné à sous-entendre dans un récent article) tombés d'accord de ne traiter la question des indemnités pour trains de nuit que lorsqu'on se sera rendu compte de leur résultat sous le rapport du rendement. Alors seulement, se produira conformément aux dispositions de la loi sur les chemins de fer, l'intervention du Tribunal fédéral, si elle devient nécessaire.

Présentement, ces trains ne sont pas encore très utilisés par le public voyageur. Par contre le trafic postal est tel qu'à Olten le temps est trop court pour procéder au chargement et au déchargement des très nombreux colis.



L'abaissement de la température a été, du reste, à peu près général. On écrit de Berne que jeudi, à 10 heures du matin, le plus épais des brouillards d'automne s'étendait sur l'Aar, la température était très basse et le soleil avait peine à percer les vapeurs qui s'échappaient de la rivière qui fumait sur tout son cours.

Mêmes nouvelles d'Allemagne et d'Autriche. A Gastein, l'empereur Guillaume n'a pu sortir en raison du froid ; les montagnes étaient couvertes de neige.

Lundi et mardi, la grêle est tombée dans diverses parties du canton du Tessin et a fait des dégâts aux vignes.

En même temps soufflait un vent impétueux qui a renversé des toitures et abattu des arbres en grand nombre. La température s'est abaissée rapidement.

### Petite chronique des cantons

Il y avait, lundi dernier, bal au Lion, à Eslingen (Zurich). Divers jeunes gens s'y rendirent et parmi eux les nommés Korrodi et Hardmeier. Ces deux derniers avaient eu autrefois une querelle à propos d'un témoignage en justice. Korrodi avait frappé un enfant. Plainte fut portée. Le témoignage de Hardmeier le fit condamner. Depuis lors, Korrodi portait une haine forte à Hardmeier, son voisin. Lundi donc, vers minuit, les danseurs partirent. On assure que Korrodi avait montré un revolver, qu'il tenait dans sa poche. Au moment où son voisin Hardmeier s'approchait de la maison, Korrodi sortit de derrière un buisson et fit feu sur sa victime, qui reçut une première balle dans le ventre, puis une seconde et une troisième. Le malheureux s'était jeté sur l'assassin et avait réussi à lui enlever son arme. Il tomba inanimé et expira peu de minutes après dans les bras de ses parents, accourus au bruit des détonations.

L'exaspération de la population était telle qu'on aurait lynché le meurtrier si la police ne s'était pas promptement emparée de lui et ne l'eût immédiatement incarcéré à la prison d'Uster.

— A Eriz, près Thoun, vit un brave ménage, celui d'un agriculteur et maître cordonnier qui n'a pas moins de seize enfants. Sept d'entre eux font du service militaire, et le 8<sup>e</sup> fera son école de recrue cet automne. Les effets de cette troupe forment un petit arsenal.

— Jeudi matin, un nommé Constant Lovy a été trouvé mort, baignant dans son sang, dans une forêt près du village de Sauley (Jura bernois). Il paraît qu'il avait été la nuit précédente à la chasse et qu'en tombant, ou de toute autre manière accidentelle, il a reçu la charge de son arme en pleine poitrine.

### Nouvelles de l'étranger

#### Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 29 juillet.

M. de Freycinet ne parle pas. — La désaffection des presbytères. — Enseignement spécial. — Le comte de Paris.

Les grands efforts faits, depuis quelques jours, pour décider M. de Freycinet à prononcer un discours ou à faire une déclaration politique avant le 1<sup>er</sup> août, paraissent avoir définitivement échoué. Le président du conseil déclare qu'il ne voit aucune opportunité à une manifestation de ce genre. Les intimes disent que, prévoyant une défaite électorale, il veut se ménager un argument de tribune, consistant à déclarer qu'il a tenu à laisser liberté complète aux électeurs et qu'il a mis son honneur à ne rien faire qui puisse être interprété comme un acte de pression. Mais la pression s'exerçant quand même, si les conservateurs se plaignent, il aura la ressource de dire, qu'il n'est absolument pour rien dans les faits signalés et qu'il a été le premier à donner l'exemple de la neutralité.

M. Edgard Monteil vient de proposer au conseil municipal de Paris la désaffection des 33 presbytères qui appartiennent à la ville et dont il estime la valeur à 8 ou 9 millions.

L'illégalité de cette proposition est évidente. C'est un motif de plus pour que le conseil l'adopte.

— Elle est illégale, parce que le droit des curés et des desservants est fondé sur la loi organique des cultes (loi du 18 Germinal an X), et que la récente loi municipale l'a formellement reconnu.

Ce n'est pas tout. La commune ne peut, quand bon lui semble, substituer au droit de jouissance du curé sur le presbytère une indemnité de logement. Quand il existe une maison curiale, il est impossible au conseil d'en prononcer la désaffection. Si M. Edgard Monteil avait lu attentivement le texte qui consacre les obligations de la commune envers le curé ou desservant, il se serait vite aperçu que, malgré ce que peut offrir de tentant l'idée d'une désaffection, on ne saurait, sérieusement, y donner suite. L'indemnité de logement, répétons-le, suppose qu'il n'existe pas de presbytère. La loi lui donne un caractère subsidiaire et tout conditionnel.

Il importe peu de savoir ce que fera le conseil municipal de Paris ou ce qu'il ne fera pas. Ses opinions, ses tendances sont connues et qualifiées depuis longtemps.

Ce qu'il importe d'observer, c'est l'attitude qu'adoptera le gouvernement dans cette affaire, quand il se trouvera, comme c'est certain, en présence d'un vote de désaffection. Il est armé de textes législatifs, dont les termes ne souffrent aucune discussion, aucun artifice d'interprétation. Aura-t-il le courage de s'en servir pour annuler le vote du conseil ?

On jugera par là de la sincérité des assurances qu'il a fait donner au Saint-Siège par son ambassadeur. On verra si vraiment il a à cœur de pacifier les consciences, d'observer loyalement, honnêtement le Concordat.

Une très vive émotion se manifeste dans le monde universitaire à propos de l'organisation de l'enseignement spécial. Les professeurs affirment que c'est le dernier coup porté à l'enseignement classique déjà en décadence depuis plusieurs années. Dans les lycées, où cet enseignement sera maintenu, les élèves feront défaut et les conséquences d'un pareil état de choses ne tarderont pas à se faire sentir au détriment de la suprématie intellectuelle de la France.

Il n'est pas exact, m'écrivait-on de Londres, que M. le comte de Paris ait résolu de se rendre en Suisse. Ses décisions sont absolument subordonnées à la tournure que prendront les événements politiques. Le résultat des élections départementales exercera certainement sur les résolutions ultérieures du prince une influence considérable.

Il n'est pas question que M. le duc d'Aumale accompagne son neveu en Ecosse.

#### Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 28 juillet.

On a célébré à Rome plusieurs services funèbres pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Guibert. Dès l'annonce de sa mort, les religieux Tertiaires de Saint-François qui desservent l'église de Saint-Jean de la Porte-Latine, titre cardinalice presbytéral de l'archevêque défunt de Paris, ont célébré pour lui un office funèbre. La veille des funérailles de Paris, le Chapitre de la basilique de Latran à laquelle appartient le patronat de Saint-Jean de la Porte-Latine a célébré un autre service funèbre. Enfin, la colonie française de Rome s'est assemblée à l'église de Saint-Louis des Français, où par les soins de l'ambassade française on a célébré un service très solennel. Les cardinaux Jacobini et Pitru y ont assisté ainsi que les deux ambassadeurs de France.

Après la messe de Requiem célébrée par Mgr Payol, protonotaire apostolique et supérieur de Saint-Louis des Français, S. Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a donné l'absoute au catafalque érigé dans la grande nef et orné des insignes cardinalices.

S. Em. le cardinal Lavergerie, venu à Rome pour régler les affaires des missions du Congo vient de se rendre à Naples où il se repose pendant quelques jours. La Propagande s'est déjà occupée de la question et dans une Congrégation ultérieure elle y reviendra, après avoir fixé d'abord les limites des missionnaires du Saint-Esprit et des missionnaires d'Alger tant dans le Congo français que dans le Congo belge. Le cardinal Lavergerie reviendra à Rome et se rendra ensuite en France.

Le décret du Saint-Office d'après lequel la création des cadavres humains est condamnée, vient d'exciter la haine des Franc-Maçons italiens. Ils se hâtent de faire un contre décret. La Loge La Ragione de Milan a envoyé à cet effet au Grand-Orient d'Italie une proposition pour solliciter toutes les Loges afin de constituer partout des sociétés de création, ériger des fours crématatoires et décréter la création obligatoire pour tout franc-maçon. Cette réaction ridicule montre que l'Eglise a touché juste par son décret. L'introduction de la création est une œuvre purement maçonnique et les Loges en l'introduisant n'avaient pas pour but l'hygiène, mais voulaient contredire partout les usages chrétiens. Jusque l'Eglise ne s'était pas prononcée, et bien des personnes s'étaient laissé tromper par la Franc-Maçonnerie qui ne cherche qu'à induire les simples dans l'erreur. Maintenant que l'œuvre des Loges est démasquée il est naturel que la Maçonnerie agisse contre le décret du Saint-Office.

Depuis quelque temps la question d'une conciliation entre le Saint-Siège et l'Italie occupe beaucoup les journaux libéraux d'Italie. Un journal de Rome, le *Diritto* est allé jusqu'à dire que le gouvernement italien venait d'insérer dans son budget une somme assez forte pour les frais de représentation du Saint-Siège. Il serait inutile de démentir ce racontar qui prouve cependant que la question romaine fait du progrès. Il suffira de citer les paroles du *Corriere di Roma*, journal libéral qui reconnaît la puissance de la Papauté.

« Plus que jamais, dit-il, lorsque les secours humains manquent et que les vagues ballottent la barque de Pierre, l'on attend avec patience le secours de la Providence. Nous ne voulons pas dire que dans la situation politique actuelle les aides et les soutiens manquent au Vatican. Un simple coup d'œil sur les rapports de la Cour pontificale avec les puissances et l'attraction exercée par le Siège de Pierre sur les différentes nations nous disent le contraire. Dans le monde chrétien il y a une tendance de rapprochement et de plus grand respect envers l'Eglise catholique. Quant aux gouvernements, il nous semble, qu'à l'exception de l'Italie, tous cherchent à se lier d'amitié avec la Curie pontificale. »

Tel est l'aveu d'un journal libéral romain, exprimé clairement. Il a parfaitement raison

lorsqu'il ajoute que les ennemis seuls de l'Italie peuvent se réjouir de la dissension de son gouvernement avec le Pape. Cette dissension est une cause de faiblesse intérieure et de difficultés internationales. Quand osera-t-on enfin agir selon son sentiment secret ? Partout l'opinion est en faveur du Pontificat et les libéraux eux-mêmes sont obligés de s'incliner devant la majesté du Vatican. Un jour ou l'autre la question romaine sera nettement et franchement posée devant le peuple italien et il décidera. L'opinion se forme avec lenteur, mais elle n'en prend que plus de force, et puisse enfin la Maison de Savoie reconnaître sa faute, retourner au Pape et lui faire sa visite de congé, pour le départ de Rome.

#### Le procès des socialistes à Freiberg

Le procès contre les membres du Reichstag allemand, MM. de Vollmar, Bebel et consorts, accusés d'association secrète en vue de la propagande socialiste, a commencé lundi au milieu d'une grande affluence de monde, devant la première Chambre du tribunal correctionnel de Freiberg.

Le siège du ministère public est occupé par le directeur du tribunal de 1<sup>re</sup> instance (*Landgerichtsdirektor*) M. Vollerit; l'accusation est soutenue par M. le substitut Schwabe; la défense est confiée à M<sup>re</sup> Freytag de Leipzig et Munckel de Berlin.

Au début de l'affaire ce dernier a contesté la compétence de la cour en ce qui concerne les accusés de Vollmar et Viereck, pour cette raison qu'il n'y a pas encore eu d'action intentée contre eux par le tribunal de Chemnitz et que la loi de l'empire n'autorisait à porter l'affaire devant le tribunal de Freiberg que si elle avait été renvoyée par celui de Chemnitz.

La cour a déclaré non fondée cette exception d'incompétence.

Immédiatement a commencé l'interrogatoire des inculpés. Ceux-ci ont déclaré unanimement que, depuis la loi contre le socialisme, aucune association secrète n'a existé entre les sociétés et les membres du parti socialiste. Ils ont ajouté qu'il y avait simplement une organisation analogue à celle que possèdent tous les partis politiques.

#### Le chemin de fer de Merv

Voici quelques détails sur la nouvelle ligne de Merv qui vient d'être inaugurée :

« La Russie, par la ligne qui vient d'être achevée, n'est plus séparée que par 150 milles de désert de la ville de Sarakhs, qui, tous les stratèges s'accordent à le reconnaître, commande Hérat, Candahar et la route des Indes. Cette puissance peut donc, au moment voulu, jeter en Asie par Astrakhan, Bakou, la mer Caspienne, Krasnovodsk et la nouvelle ligne, le nombre de soldats qu'il lui plaît, envahir l'Afghanistan ou la Perse, et se présenter devant le camp retranché de Pendjeh, alors que l'Angleterre est séparée de l'Inde par une traversée de vingt jours et que, dans cette péninsule même, le système des communications stratégiques est loin d'être parfait. »

L'importance commerciale de la nouvelle ligne ne le cède en rien à son importance militaire. Le chemin de fer de Merv va être prolongé jusqu'à Tchardjuï, sur l'Amou-Daria, dont le cours sera relié à la mer d'Aral, par un service de bateaux à vapeur, puis jusqu'à Boukhara et de là à Samarcande. De cette façon, tout le commerce de l'Asie centrale sera dérivé sur Astrakhan et considérablement facilité. Samarcande deviendra le grand entrepôt du commerce des caravanes, qui n'auront plus à parcourir que la distance entre cette ville et la Chine occidentale.

L'entreprise colossale dont nous avons énuméré à peine les principaux résultats a été accomplie avec des moyens hors de toute proportion avec l'œuvre, et dans un temps extrêmement court. En 1880-81, quand eurent lieu la fameuse expédition du général Skobelef contre les Turcomans-Tekkes et la prise de Merv, l'unique bataillon des chemins de fer qui existait alors dans le territoire transcaspien construisait rapidement, pour porter en avant la base d'opérations de la petite armée russe, une ligne de 200 kilomètres environ, allant du fort de Krasnovodsk, sur la mer Caspienne, en face de Bakou, à Kizil-Arvat, à la frontière occidentale de l'oasis des Akhal-Tekkes.

Quatre ans après, le gouvernement russe reconnut la nécessité de prolonger cette ligne vers le Sud, dans les régions naguère presque inconnues de la Turcomanie occidentale. Un second bataillon de chemins de fer fut formé le 22 mai 1885 à Moscou. Le 13 juin, cette troupe de 1,000 ouvriers expérimentés partait pour Kizil-Arvat, où elle arrivait le 3 juillet, et dix jours après les travaux commençaient.

Dans la plaine sans arbres et sans eau où on allait tracer la voie, il eût été impossible à la petite troupe de camper en plein air. L'état-major russe imagina de l'installer sur la voie même dans un train de wagons spéciaux que l'on faisait avancer à mesure que les rails progressaient. Les trois Com-

pagnies de 150 hommes qui, tour à tour, étaient chargées des travaux furent donc logées dans un convoi de 27 wagons à deux étages, garnis à l'intérieur d'épaisses couvertures de feutre, fournis de poêles, de lits, de meubles, percés de fenêtres et joints par des passages couverts. Il y avait là des wagons-cuisines, des wagons-bureaux, des wagons-mess où dinaient les officiers. Bref, ce train qui avançait chaque jour de quelques verstes dans le désert, constituait une caserne mobile dans laquelle un bataillon de soldats parvint en une année de Kizil-Arvat à Merv, à 744 milles de la mer Caspienne.

Le travail marcha d'abord lentement. Le 22 septembre 1885, après plus de deux mois, le parcours de la nouvelle voie était seulement de 51 verstes. Le 26 novembre, on était à Geok-Tepe et on franchissait, au moyen de la locomotive, les redoutes que Skobelef avait eu tant de peine à emporter. Enfin, en février, au milieu de l'hiver, le train russe dépassait Duchak, à 364 kilomètres de Kizil-Arvat, et il y a quelques jours, après un an de travaux ininterrompus, la station de Merv était atteinte; cette ville mystérieuse pourra maintenant figurer sur nos guides, et l'on ira bientôt en train-poste à Bokhara, Samarcande, Khiva, Tachkend. La Russie a construit, avec une poignée de soldats, une ligne de chemin de fer qui peut soutenir la comparaison, pour sa hardiesse et sa longueur, avec les lignes américaines. Elle a, du même coup, affermi sa domination en Asie et créé un puissant moyen d'attaque et de défense dont elle pourra user soit contre l'Angleterre, soit contre la Perse, soit même contre la Chine.

#### Renseignements et Nouvelles

**Prusse.** — Le gouvernement prussien et le Saint-Siège sont tombés d'accord pour le choix du nouvel évêque de Culm. L'élu est Mgr le chanoine Wanjura, prêtre silésien des plus distingués, qui figurait déjà l'année dernière dans les propositions pour la repourvue au siège de Posen-Gnesen.

**Allemagne.** — Le gouvernement impérial paraît disposé à accentuer la répression anti-socialiste. Comme symptôme de ces dispositions, on signale les mesures exceptionnelles dont l'architecte Kessler est l'objet, pour avoir organisé les grèves de plusieurs corps d'état de Berlin. Chassé de Prusse, il s'était réfugié dans le Brunswick. On l'en chasse, et il cherche un refuge en Bavière. On croit que le gouvernement de Munich l'expulsera aussi. Kessler va être ainsi obligé de chercher un asile quelque part hors du territoire de l'Empire, et cela par de simples mesures administratives.

**Autriche.** — Le gouvernement autrichien vient de donner un bon exemple. Il a séquestré une feuille libérale, l'*Ectabiatt*, qui s'était permis des attaques inconvenantes contre les Ordres religieux.

Cette attitude du gouvernement de Vienne contraste très avantageusement avec celle de certains autres gouvernements de l'Europe, celui de France surtout, qui a pris l'initiative de la spoliation de la plupart des Ordres religieux.

**Chine.** — On mande de Pékin, le 31 mai, qu'un lettré du Szehuen, âgé de 106 ans, s'est présenté aux examens du doctorat. Il était accompagné de sa femme et de ses deux fils, l'un de 90, l'autre de 80 ans. Les autres candidats, qui se sont fait un devoir d'entourer le vieillard de marques de prévenance et de respect, ne l'abordaient qu'en lui donnant le titre de « vieux maître », mais il insistait pour qu'on l'appelât tout simplement « camarade ».

**Mexique.** — En dépit des démentis officiels l'insurrection se propage au Mexique; elle a gagné les Etats de Nuevo-Léon et de Tamaulipas.

Le bruit court que la ville de Linares s'est soulevée et que les troupes fédérales ont eu un engagement avec les révolutionnaires près des montagnes de Siberas; engagement dans lequel ces derniers ont été battus.

### Canton de Fribourg

A lire en ce moment les journaux de l'opposition fribourgeoise, on est à se demander si leur rédaction se fait à Marsens. L'affaire du Simplon leur a fait perdre la tête; ils ne raisonnent pas, ils déraisonnent.

L'écran de ces arguments auxquels ils ont recourus rend la réponse difficile. Comment rétorquer l'absurde ?

Le *Journal de Fribourg* d'hier dépasse à cet égard toutes les bornes. Il faut, par charité, supposer que le *paysan* qui lui a écrit est d'une ignorance crasse, car nous serions obligés autrement de dire qu'il est d'une insigne mauvaise foi.

Par exemple :  
Ou a-t-il vu qu'il était question de lancer la Caisse d'amortissement dans une opération d'emprunt de trente-cinq millions ?  
Cela n'est pas vrai.

Il s'agit, ce qui est bien différent, d'un syndicat de Banques suisses ou étrangères. Ces Banques, qui ont des directeurs et des administrateurs un peu plus capables que le *paysan* du *Journal de Fribourg*, examineront l'affaire au point de vue des affaires.



CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 30 juillet.

La commune de Sâles (Gruyère) est autorisée à contracter un emprunt.

On nomme : M. Renevey, avocat, tit., membre de la Commission de surveillance des biens du clergé ;

M. Sottas, François, tit., huissier près la justice de paix de Vuippens ;

M. M. Vonlanthen, à Alterswyl, tit. ; Gabet, à Lanthen, tit. ; Techtermann, à Montagny, tit. ; Broye, Célestin, à Nuvilly, tit. ; Pillo- nel, Florentin, à Seiry, tit. ; Burgisser, Vincent, à Muris, tit. ; Villard, Hippolyte, à Châtel, tit. ; Déchenaux, N., à Siviriez, tit. ; Oberson, Félicien, à Romont, tit. ; Cardinaux, Joseph, à Châtel, tit. ; Villard, Charles, à Châtel, tit. ; Suard, Joseph, à Pragens, tit. ; Saudan, Xavier, à Châtel, tit. ; Philippe Humbert, à Cormérod, membres de la Commission des taxes, pour l'assurance des bâtiments.

Bénédiction de semaine

Le 1<sup>er</sup> au 7 août, à 8 heures du soir, à l'église de Saint-Maurice, en l'Ange.

AVIS

La Bibliothèque catholique est fermée à partir de mercredi 28 juillet, pour cause de réorganisation annuelle. Les abonnés sont priés instamment de rendre tous les livres qui leur ont été confiés.

VARIÉTÉS

PASTEL

Dans un jardin bien clos, à l'abri de la bise, La fleur vient d'entr'ouvrir son calice vermeil, La fleur rare qui vient de la terre promise, Du pays de l'espoir, du rêve et du soleil.

Nul ne dira son nom, ni la main qui l'arrose, Ni la voix qui tout bas la berce de ses chants : Elle tient à la fois du lis et de la rose, De la fleur du lotus et de la fleur des champs.

Elle a le fier essor des tiges élancées Qui s'élevaient tout droit vers le ciel et l'azur ; Elle a le long regard des rêveries pensées Qui posent une énigme à notre esprit obscur.

Elle ouvre avec bonheur sa riante corolle Aux rayons du matin qui dorait l'horizon, Et ce prisme enchanté lui met une auréole Qui respirent au loin sur le sombre gazon.

Depuis qu'elle est en fleur, la nature est en fête, L'étoile rayonne mieux sous son rayonnement, Et l'oiseau des forêts, comme un heureux prophète, Chante une hymne de joie à son avènement.

Car sa vue à pour tous un charme magique, Car son cœur d'or recèle un talisman secret, Dont philtre virginal, doux aimant sympathique, Dont chaque être à son tour subit l'étrange attrait.

Les plus beaux papillons voltigent autour d'elle, La plus humble fourmi vient lui faire sa cour, Le grillon sous son ombre apporte sa crécelle, Le moucheron plaintif lui chante un lai d'amour.

Et pour tous elle garde en sa coupe irisée Quelque présent du cœur, quelque manne du ciel : Pour la bête à bon Dieu la goutte de rosée, Pour l'abbé chercheuse une goutte de miel.

Pour la brise altérée elle a son doux arôme, Pour la brume du soir sa riante couleur, Et pour les cœurs meurtris elle distille un baume, Qui leur fait un instant oublier leur douleur.

Heureux qui cueillera la fleur mystérieuse, Comme un rameau béni du céleste jardin, Et la transplantera de sa retraite ombreuse Dans un sol enchanté, dans un territoire Eden !

D'AFFRY D'OTTENFELS.

Bibliographie

Revue de l'art chrétien. — Livraison de juillet 1886. — Lille, Société Saint-Augustin, rue Royale, 26.

Teale : L'art de la peinture sur verre au moyen-âge (premier article), par Arthur Verhaegen. — Les inventaires de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, à Chartres (premier article), par F. de Mély. — Les bassins liturgiques (premier article), par le baron J.-B. de Bethune. — Quelques imagiers artistiques et parisiens du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, par Jules-Marie Richard. — M. le chanoine Corblat, par Jules Helbig. — Correspondances. — Nouvelles et Mélanges. — Travaux des Sociétés savantes. — Bibliographie. — Index bibliographique. — Chronique. — Questions et réponses. — Planches : Planches IX, X et XI. — Fragments de peinture sur verre. — Planche XII. — Bassins liturgiques du musée communal de Gand.

Vignettes intercalées dans le texte : La Vierge et les sept dons du Saint-Esprit. Vitrail de la cathédrale de Chartres. — Le Christ et ses variétés. Monogramme. — Saint Hippolyte. — Mort de la Sainte-Vierge. — Interrogatoire des saints Cosme et Damien. — Saint Martin de Tours. — Tour de Charlemagne. — Tour de l'Horloge. — Eglise de Saint-Bavon, à Gand. — Notre-Dame de Hal. — Hôtel Gruthuise, à Bruges. — Eglise Saint-Martin, à Courtrai. — Prix de l'abonnement, 20 fr. par an. Parait trimestriellement par fascicules de 130 à 140 pages.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

faction des visiteurs a été complète. La réussite de cette œuvre est donc un fait accompli. Nous en sommes réjouis et nous n'avons qu'à formuler un vœu : c'est que les populations de nos districts, envoient dans cette école, très bien dirigée, le plus d'apprentis possible.

Le règlement fédéral fixant les nouveaux districts francs pour la chasse au gibier de montagne vient d'être publié. Pour le canton de Fribourg le district est porté plus au Nord et prend le nom de district du Schöpfenspitz (Le Schöpfenspitz est plus connu à Fribourg sous le nom de Gros-Brunn ; la carte Dufour lui donne celui de Kleine-Brunn). Il comprend le massif de la Hochmatt qui faisait partie de l'ancien district de Brenleire.

Ses limites sont : De Bellegarde, le sentier qui conduit au Lac-Noir par les Oeschels ; la rive occidentale du dit Lac ; le Fallbach et la limite du district de la Singe jusqu'au Hollbach ; ce dernier jusqu'à sa jonction avec la Gérine dans le Plasselberschlund ; la Gérine jusqu'au Pailleson ; de là, le cours de celui-ci ; le col entre le Cousimbret et la Berra ; le ruisseau de La-Roche jusqu'à la route cantonale ; celle-ci jusqu'à l'embranchement de la route de Villardvillard et de là jusqu'à Bataille ; de Bataille la route cantonale jusqu'à la Tzintre ; la Jogne jusqu'à la jonction du Rio du Gros-Mont ; ce ruisseau jusqu'à la Fequelte-naz et de là par le col de la Goneyre au Petit-Mont ; le ruisseau du Petit-Mont jusqu'à la Sagne ; et celle-ci jusqu'à Bellegarde.

Depuis mardi dernier, pas un seul malade ne se trouve en traitement à l'hôpital Bon-Vouloir, à Meyriez. C'est la première fois que pareil fait se présente depuis la création de cet établissement hospitalier, en 1867.

De très mauvaises nouvelles arrivent de la Gruyère sur la maladie du bétail. La sur-langua a pris tout à coup un développement inquiétant dans la commune de Gruyères : hier soir, 31 étables ou pâturages étaient atteints. Le han a été mis sur le bétail de toute la commune. Il paraît que de graves fautes de négligence ont été commises, surtout dans la surveillance des chèvres. Une enquête s'instruit.

Le Bund nous apprend qu'à Fribourg les consommateurs de bière menacent de se mettre en grève, si on ne leur donne la chope de 4 déclitres pour 15 centimes, ainsi que cela a lieu à Berne, depuis quel- que temps.

L'on trouvera, sous la rubrique Variétés ; une très gracieuse poésie de M<sup>me</sup> la baronne d'Ottenfels, née d'Affry, sœur de l'artiste qui s'est fait un nom dans la sculpture sous le pseudonyme de Marcello.

Les personnes qui peuvent prêter des drapeaux et des oriflammes pour orner l'emplacement où se tiendra la réunion du Plus-Verein aux Marches, sont priées de les déposer au bureau de l'imprimerie catho- lique, ou à la cure de Broc.

FONDS FÉDÉRAUX WINKELRIED

Première liste de souscription DU CANTON DE FRIBOURG

	FR. C.
1. Reçu de la Société économique de Fribourg	50 —
2. Reçu de la Société de chant de Marly	40 —
3. Reçu de la Société de tir de Marly	20 —
4. Reçu de la Société fédérale des sous-officiers	20 —
5. Reçu de M. le capitaine Henri de Reynold	5 —
6. Reçu de la Société de tir de cam- pagne de Siviriez	40 —
7. Reçu du Cercle catholique de Marly	5 —
8. Reçu de M. Léon Glasson, direc- teur de la Banque cantonale	20 —
9. Reçu de la Société de tir de Noréaz	45 —
10. Reçu de la Société de tir de Flamatt	20 —
11. Reçu de la Société de chant de la ville de Fribourg	150 —
12. Reçu de l'école secondaire de Ro- mont	2 50
13. Reçu du Mœnnerchor de Montilier	25 —
14. Reçu du Cercle d'agriculture de Châtel-Saint-Denis.	20 —
15. Reçu de la musique de Landwehr de Fribourg	20 —
16. Reçu du pensionnat de M. le pro- fesseur Grangier	40 —
17. Reçu de l'école secondaire de Bulle	3 50
18. Reçu de M. le juge cantonal Huber	5 —
19. Reçu de M. Vilmar-Götz, pharm.	5 —
20. Reçu de M. Johner, pasteur, pour la commune de Fräschels	10 —
21. Reçu de l'école secondaire de Morat	40 06
22. Reçu de M. Aimé Chiffelle	5 —
23. Reçu du conseil comm. de Morat	550 —
24. Reçu du Cercle catholique de Bulle	12 50
25. Reçu de la Société de médecine du canton de Fribourg	30 —
Total	1063 55

daïres pour le canton. Donc, il ne faut ni adopter, ni rejeter sans examen le plan proposé par M. Renevey.

Ces trois points acquis au débat, la discussion pourra se poursuivre utilement avec le *Confédéré*, ce qui n'est pas le cas avec le *Bien public* et le *Journal de Fribourg*, qui ont pris une attitude d'où toute loyauté est absente.

Nous appelons l'attention du *Confédéré* sur une erreur grave qu'il commet lorsqu'il dit que la Caisse d'amortissement va se mettre à la tête d'un consortium pour le percement du Simplon.

S'il s'agissait d'un consortium de ce genre, je crois qu'il n'y aurait pas dans le canton dix citoyens qui en veuillent. La responsabilité serait hors de tout rapport avec les intérêts du canton dans les chemins de fer de la S.-O.-S.

Ce dont il s'agit uniquement, c'est d'un consortium d'établissements financiers pour l'émission d'un emprunt. — L'emprunt émis, la Caisse d'amortissement serait complète- ment déchargée et n'aurait plus aucune responsabilité dans l'entreprise du Simplon. Nous n'insistons pas sur ce point, qui a été développé dans notre réponse au *Journal de Fribourg*.

Nous ne doutons pas de l'empressement du *Confédéré* à rectifier une erreur aussi grave. Ainsi il montrera qu'il n'a dans cette affaire point d'autre mobile que l'intérêt bien entendu du canton de Fribourg.

**Simplon.** — La *Tribune de Genève* vient de publier une intéressante communication, signée *Un Genevois*. La question du percement du Simplon y est envisagée à un point de vue nouveau, et les conclusions de l'article sont favorables à la participation du canton de Genève à l'entreprise projetée.

Voici cette communication :

Le projet de M. Renevey, qui permettrait, sans le secours pécuniaire de la France et de l'Italie, de percer le Simplon, est le premier projet vraiment pratique présenté au public.

Il faut, d'après lui, 53 millions pour percer la montagne, et sur ces 53 millions, qui, par parenthèse, seraient bien moins aventurés que les 1 milliard 200 millions du Panama, la somme de un million serait demandée au canton de Genève, à titre de subvention rapportant 2 %, seulement.

La première idée des Genevois sera de se refuser à toute subvention, car on a la ferme conviction dans notre ville que le Simplon nous isolerait davantage, et partant nous ruinerait ; le Mont-Blanc, voilà ce que l'on veut ici, sans vouloir admettre que sans l'Italie, le Mont-Blanc ne se peut faire, et que ce pays n'a aucun désir, aucun intérêt d'aug- menter les voies d'accès des troupes françaises en Italie, le beau temps de Magenta et de Solferino étant passé pour laisser place aux souvenirs des anciennes invasions de Brennus, Louis XII et Bonaparte !

Où, la première idée sera de refuser, mais, réflexion faite, la seconde et la meilleure sera de souscrire au projet Renevey, et c'est dans notre intérêt le plus sûr, car si le Simplon se fait, c'est Genève qui en profitera. Cela paraît un paradoxe, mais c'est, ou plutôt ce sera bien le cas.

En effet, le Simplon imposé crée la Faucille ; au tunnel de 17 kilomètres du Simplon correspon- dra celui de la Faucille, de 13 kilomètres, que le P.-L.-M. percera afin d'être seul pos- sesseur, et il le sera, de la plus courte ligne entre Paris et Milan, par la Faucille, Genève, Evian et le Valais, n'ayant ainsi besoin d'em- prunter que sur un faible parcours les lignes de la Suisse-Occidentale, évitant les courbes et les pentes de la vallée de Jougne.

Genève, située à mi-chemin, ne pourra qu'y gagner, en diminuant de moitié la distance qui la sépare de Milan et de la ligne de Brindisi, en faisant d'elle la seule grande ville du trajet Milan-Paris.

Mais, dira-t-on, la Faucille ne se fera pas. Et pourquoi ne se ferait-elle pas ?

Le P.-L.-M. a l'œil assez ouvert, il connaît assez bien quels sont ses intérêts, si menacés maintenant, pour ne pas étudier sérieusement toutes les solutions, et celle-là en est, qui pourraient ramener sur ses lignes le trafic et les recettes d'autant ! Etre maître, sans une minime partie du trajet, du trafic Milan-Paris, n'est pas, ce nous semble, chose à dédaigner, et l'on a fait des lignes, l'on a percé des tunnels, on a jeté des ponts pour moins que cela, témoin la ligne Annemasse-La Roche-Anney avec des ouvrages d'art aussi coûteux que de peu de rapport.

En résumé, avant de faire la sourde oreille au Simplon, réfléchissons-y à deux fois : ne lâchons pas la proie pour l'ombre, c'est-à-dire le Simplon pour le Mont-Blanc.

Sachons être pour ce qui peut se faire et non pour ce qui se pouvait faire et ayant coopéré au Simplon, travaillons de toutes nos forces et de toutes nos influences à la Faucille qui ferait de notre ville le centre naturel du bassin du Léman, le nœud de la ligne qui d'Italie conduira en France et en Angleterre.

Supposez la Faucille et le Simplon percés, quelle situation pour notre ville, notre négoce, nos hôtels ! notre vie générale en un mot ! Soyons sûrs que la Faucille n'est point une chimère et que le Simplon seul la créera : prenez la carte et vous verrez de suite que le P.-L.-M. devra la percer ; il la percera !

**Vannerie fribourgeoise.** — Une délégation du conseil d'Etat, composée de MM. Bossy, directeur de l'Intérieur, Stanislas Aebly et Weck, a fait, vendredi matin, une visite officielle de l'École fribourgeoise de vannerie et d'ouvrages sur bois. La satis-

Si elle n'est pas bonne, ils n'auront garde de s'en charger. S'ils s'en chargent, c'est qu'ils reconstruiront qu'il y a un bénéfice important à réaliser. Vous pouvez vous fier à cet égard à l'expérience et à la perspicacité des grands banquiers de Genève ou de Bâle, ou d'autres places encore.

Or, s'il y a quelque chose à gagner, pour- quoi notre Caisse d'amortissement n'en profiterait-elle pas ? N'a-t-elle pas été instituée pour faire des opérations de Banque ? Et que serait une Banque qui ne ferait pas d'affaires ?

On aurait donc un syndicat de six ou dix Banques qui à elles toutes prendraient la charge d'émettre un emprunt de 35 millions.

Pour elles ?

Non ; mais pour une Compagnie.

L'emprunt émis, est-ce que les Banques auraient encore une responsabilité quel- conque ?

Aucune.

Si la Compagnie faisait plus tard de mauvaises affaires et que l'emprunt fût perdu en tout ou en partie, est-ce que le syndicat des Banques pourrait être recher- ché ?

Mais non.

Tout se borne donc à une opération de Banque, opération momentanée qui consiste à servir d'intermédiaire entre la Compagnie et les prêteurs. Et ce n'est pas un service gratuit : le syndicat retirerait 10 % de pro- vision. En d'autres termes, si, par exemple, la Caisse d'amortissement recevait des sous- criptions pour deux millions de l'emprunt, elle aurait réalisé un bénéfice de deux cent mille francs.

Voilà comment se présente l'opération.

Une fois l'émission terminée, la respon- sabilité des Banques syndiquées n'existerait plus. C'est donc tromper le public fribour- geois que de lui faire croire que la Caisse d'amortissement, seule ou avec d'autres établissements financiers, peut prendre une dette de trente-cinq millions.

La Caisse d'amortissement ne s'endette- rait pas de cinq centimes.

Le *Journal de Fribourg* prétend qu'il n'y a pas de politique dans son article, et il fait appel à tous les campagnards sans distinc- tion d'opinions.

Les campagnards savent à quoi s'en tenir. Ils connaissent le *Journal de Fribourg* dont l'opposition est tout ce qu'on peut trouver de plus petit. C'est le moment de se délier et de se tenir sur ses gardes quand l'organe vieux-catholique affirme qu'il n'y a pas de politique. C'est alors au contraire qu'il y en a, et de la mauvaise ; une politique si mau- vaise, qu'on n'ose pas l'avouer.

Si vous ne faites pas de la politique, ô *Journal de Fribourg*, que faites-vous donc ? Comment expliquer que vous ayez rempli toute votre première colonne d'ignorances et d'absurdités ?

S'il faut une explication en dehors de la politique, nous n'en saurions pas trouver d'autre que celle que nous donnait hier un paysan et un paysan qui en remontrerait à celui du *Journal de Fribourg*.

Remarquez-vous, nous disait-il, la guerre acharnée qui a commencé contre la Caisse d'amortissement, dès que, dans certaines régions, l'on a appris que cet établissement financier venait de réduire à 4 1/2 le taux des prêts sur billets avec amortissement régulier.

Il y a là deux améliorations dont nous, campagnards, recueillerons tous les avan- tages ; le taux des prêts chirographaires descend à un taux qu'il y a peu d'années encore nous n'aurions pas trouvé en em- pruntant sur hypothèques, et puis, l'amor- tissement régulier appliqué à l'extinction des dettes par billets, est un grand progrès dans notre système général de crédit.

Mais cela ne fait pas les affaires de tout le monde. Il y en a qui ont si longtemps vécu des sueurs du peuple travailleur des campagnes, qu'il leur est dur de songer que la baisse du taux de l'argent, périodi- quement provoquée par les initiatives de la Caisse d'amortissement, réagit sur leurs bourses et réduit leurs rentes.

Aussi sont-ils mécontents, même furieux, et nous avons pu voir un journal proposer d'annuler la Caisse d'amortissement. Rien que cela !

Nous sommes heureux de constater que la polémique du *Confédéré*, dans la ques- tion du Simplon, est bien différente de celle du *Bien public* et du *Journal de Fribourg*.

Aussi, nous rallions-nous pleinement à son opinion, en ce qui concerne les trois points suivants :

1<sup>o</sup> Il faut que le pays soit éclairé, — ce qui revient à dire qu'on ne doit pas exagérer comme le font les autres organes de l'oppo- sition, la portée financière du projet de M. Renevey, pour ce qui concerne les char- ges éventuelles de l'Etat et de la Caisse d'amortissement.

2<sup>o</sup> Il importe que l'Etat ne soit pas en- gagé d'une manière détournée. Nous croyons que ce n'est l'intention de personne.

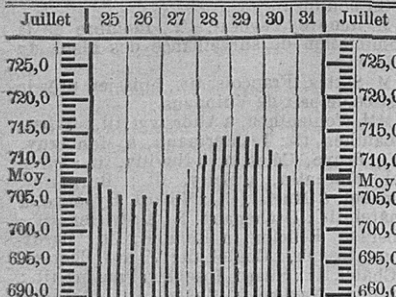
3<sup>o</sup> Avant de faire un sacrifice, si faible soit-il, pour l'entreprise du Simplon, il faut savoir si le sacrifice correspond aux avan- tages, ou s'il ne s'agit que d'intérêts secon-



**Observatoire météorologique de Fribourg**

**BAROMÈTRE**

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



**THERMOMÈTRE (Centigrade)**

Date	7h. matin	1h. soir	7h. soir
25	18	18	18
26	18	18	18
27	18	18	18
28	18	18	18
29	18	18	18
30	18	18	18
31	18	18	18

**Pour cause d'agrandissement** à partir du 25 juillet, la teinturerie anciennement rue de Lausanne sous la Tête Noire est transférée

**Rue du Tir, 277**

à côté de l'Hôtel des Bains. — Prière de ne pas confondre avec le dépôt qui nous suit rue de Lausanne. (O. 503)

**COURTAGE, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE PROPRIÉTÉS RÉGIE D'IMMEUBLES**

Grand choix de domaines à des prix très avantageux comme placement de fonds. **Quantité de maisons en ville. Vente de parquets ordinaires et de luxe garantis. Dépôts d'armes de chasse de tous les calibres. Munitions. Dépositaire du fusil Pieper. Echantillons à disposition. Je prends les fusils à capsule en paiement.**

S'adresser à **Pierre DÉCHANEZ**, hôtel du Chasseur, à Fribourg. (436)

**LA MEILLEURE LOTION**

Nouvelle découverte infallible et garantie contre les pellicules et la croûte de cheveux se trouve chez

**FOELLER, coiffeur, 147, Rue du Tilleul, 147.**

**Charmey (Gruyère)**

**HOTEL - PENSION DU SAPIN**

ouvert dès le 15 Mai, est à même de recevoir une nouvelle série de pensionnaires à partir du 1<sup>er</sup> Août. (447/517)

**M. BUGNON**

**Médecin-Chirurgien-Dentiste, à Fribourg**, se trouvera dans les localités suivantes tous les jours de foire. A Bulle, hôtel de l'Union; à Romont, hôtel du Cerf; à Châtel-St-Denis, hôtel de Ville; à Payerne, hôtel de l'Ours. Consultations gratuites. Posage de dents artificielles, systèmes américains. Opérations diverses concernant l'art dentaire.

**Gouttes Péruviennes** guérissant instantanément les maux de dents les plus violents.

En vente dans toutes les Pharmacies. **PRIX 1 FRANC LE FLACON**

Le bureau de **M. ERNEST GIROD**, avocat, est transféré au premier étage, Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand'Rue, 4. (512/442)

**Compagnie universelle DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA**

Président-Directeur: **M. FERDINAND DE LESSEPS**

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 500,000**

**Obligations Nouvelles ÉMISES A 450 FRANCS**

**RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN**  
Payables trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

**REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS**

EN 42 ANS  
PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)  
Le premier tirage aura lieu le 15 octobre 1886 et toutes les Obligations de la présente émission y participeront.

DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE IL EST REMBOURSE 6,000 OBLIGATIONS, SOIT 1,000 OBLIGATIONS A CHAQUE TIRAGE; le nombre d'obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

**Prix d'émission payable comme suit :**

Montant	SOMMES NETTES À VERSER
30 fr. en souscrivant	30 fr. »
70 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)	70 » »
100 » du 10 au 15 octobre 1886, sous déduction des intérêts acquis	99 » 16
100 » du 10 au 15 décembre 1886, sous déduction des intérêts acquis	98 » 23
100 » du 10 au 15 février 1887, sous déduction des intérêts acquis	97 » 29
50 » du 10 au 15 mai 1887, contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 août 1887, sous déduction des intérêts acquis	44 » 48
450 fr. [Net à payer]	439 fr. 16

Pendant la période des versements, il sera tenu compte aux Souscripteurs, sur le montant des sommes versées, et en déduction de leurs versements, d'un intérêt de 6 % l'an.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements sous bonification d'intérêts au taux de 6 % l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, au moment de la répartition, jouiront d'une bonification de 5 fr. et recevront un Titre définitif muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 novembre 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La souscription sera ouverte le mardi 3 août 1886 ET CLOSE LE MÊME JOUR A PARIS

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, Rue Caumartin.
  - A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, Rue Chartras.
  - Au comptoir d'Escompte de Paris, 14, Rue Bergère.
  - A la Société générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, Rue de la Victoire.
  - A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, Place de l'Opéra.
  - A la Société générale, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, Rue de Provence.
  - A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, Rue d'Antin.
  - Au Crédit Lyonnais, 19, Boulevard des Italiens.
  - A la Banque d'Escompte de Paris, Place Vendôme.
  - A la Banque Franco-Egyptienne, 32 Boulevard Haussmann.
  - A leurs agences et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.
- On peut souscrire dès à présent par correspondance.**  
(O. 444) (M. 336/7 C.)

**AVIS**

Le soussigné **J. Oberholz, serrurier**, à Fribourg, à l'honneur de faire connaître à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne et au public en général, qu'à partir du 25 juillet prochain, son atelier de serrurerie sera transféré au rez-de-chaussée de la maison, N° 213, Rue de la Préfecture, et qu'il continuera, comme du passé, à se charger de tous les ouvrages concernant l'état de serrurier, tels que: potagers, ouvrages de bâtiments, balustrades, entourages de tombes, etc., etc. (O. 504/430)

Se recommande:  
**J. OBERHOLZ, serrurier,**  
Rue de la Préfecture, N° 213, Fribourg.

**On demande** pour tout de suite, une bonne allemande munie de bonnes références. S'adresser à **MM. Orell, Fussli & Cie, à Fribourg.** (O. 514)

**MARBRERIE CHRISTINAZ**  
FRIBOURG, à la Villette, FRIBOURG

Grand choix de monuments funéraires, en marbre et en **Syenit**. (Ce dernier conserve le poli inaltérable.) (O. 160)

**ELIXIR STOMACHIQUE DE MARIA-ZELL.**

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvais hâles, flatulences, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, maux de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vertiges, affections de la rate et du foie, hémorrhoides (veins hémorrhoidaux).

Prix du flacon avec mode d'emploi, 1 fr. Dépôt central: pharmacie Paul Harzmann, à Stockholm. Pharm. "zum Schutzensel" C. BRADY à KREMSIER (Moravie) Autriche.

Dépôt général et expédition pour toute la Suisse: pharmacie Paul Harzmann, à Stockholm. On peut aussi se procurer le véritable Elixir stomacal de Maria-Zell.

Chez Charles Lapp, droguerie, à Fribourg; Porcelet, pharmacien, à Estavayer; D. Scheller, à Morat; Pharmacie Caspari, à Avenches, et dans les principales pharmacies de toute la Suisse. (O. 288)

**SALLE DES VENTES**  
(Ancien Hôtel Zähringen)  
FRIBOURG

**Liquidation complète**  
Tous les meubles, literie, canapés, chaises, tables en tous genres, ainsi que tous les objets d'art que contient ce vaste magasin, sont vendus à partir d'aujourd'hui à des prix exceptionnels de bon marché. (O. 380/335)

**Vente juridique**

Mardi, 3 août 1886, dès les 2 heures de l'après-midi, le syndicat de la faillite de **Jacob Schaller-Schneuwly**, à Wünnewyl, exposera en vente en mises publiques et en bloc les marchandises faisant partie de son magasin. Le premier lot comprend les étoffes, telles que: drap, milaine, cotonne, etc.; blouses, confections; le second lot comprend l'épicerie, la quincaillerie et autres articles d'un magasin de campagne. — Rendez-vous des miseurs à l'auberge de Wünnewyl. (O. 446)

**Savons médicaux de F. SCHERRER & Co.**  
**Savons à la glycérine de F. SCHERRER & Co.**  
**Savons de toilette de F. SCHERRER & Co.**

Approuvés par les médecins les plus connus

FOURNISSEURS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

**USINE A VAPEUR A SCHAFFHOUSE**

**Parfumeries de F. SCHERRER & Co.**  
**Savons à détacher de F. SCHERRER & Co.**  
**Huiles d'olives de F. SCHERRER & Co.**

En vente dans toutes les pharmacies, magasins de parfumeries et chez les droguistes (O. 259) Pour éviter les imitations exiger toujours les Savons de **F. SCHERRER & CIE.** (O.F. 715)

**MAGASIN D'OPTIQUE-LUNETTERIE**  
de **DALER & Co**, Opticiens  
60, Rue de Lausanne (près l'évêché)

Le mieux assorti en lunettes, pince-nez, spécialité de verres recommandés par MM. les docteurs-oculistes. — Jumelles pour militaires et touristes, longues-vues sur pied. — Baromètres anéroïdes et au mercure garantis. Podomètres, compte-pas, etc. Thermomètres, instruments d'optique et physique en tous genres. (O. 505/123)  
Maison faisant sur place toutes les réparations aux prix les plus avantageux

**FERS, MÉTAUX, QUINCAILLERIE**  
**RAUCH & COMPAGNIE A FRIBOURG**  
PLACE DU TILLEUL & AVENUE DE LA GARE

Pour cause de cessation de commerce

**GRANDE LIQUIDATION**  
Dès aujourd'hui:  
**VENTE DE TOUS LES ARTICLES A GRAND RABAIS**

Aucun magasin ne peut offrir d'aussi favorables conditions. Cette liquidation étant définitive et irrévocable, le public est invité à venir lui-même s'assurer de la modicité des prix. Marchandises de premier choix. Forte remise sur marchés importants. (O. 459/400)

**RAUCH & COMPAGNIE.**

**BRASSERIE DE L'ÉPÉE**  
SUR LA PLANCHE SUPÉRIEURE  
ANCIENNE BRASSERIE KERN

Etablissement entièrement remis à neuf, jardin brasserie ombragé. Jeux de quilles. (411 F.) Se recommande: (O. 486)

**A. FÄSSLER, brasseur.**  
Bière d'exportation en fûts et en bouteilles.